



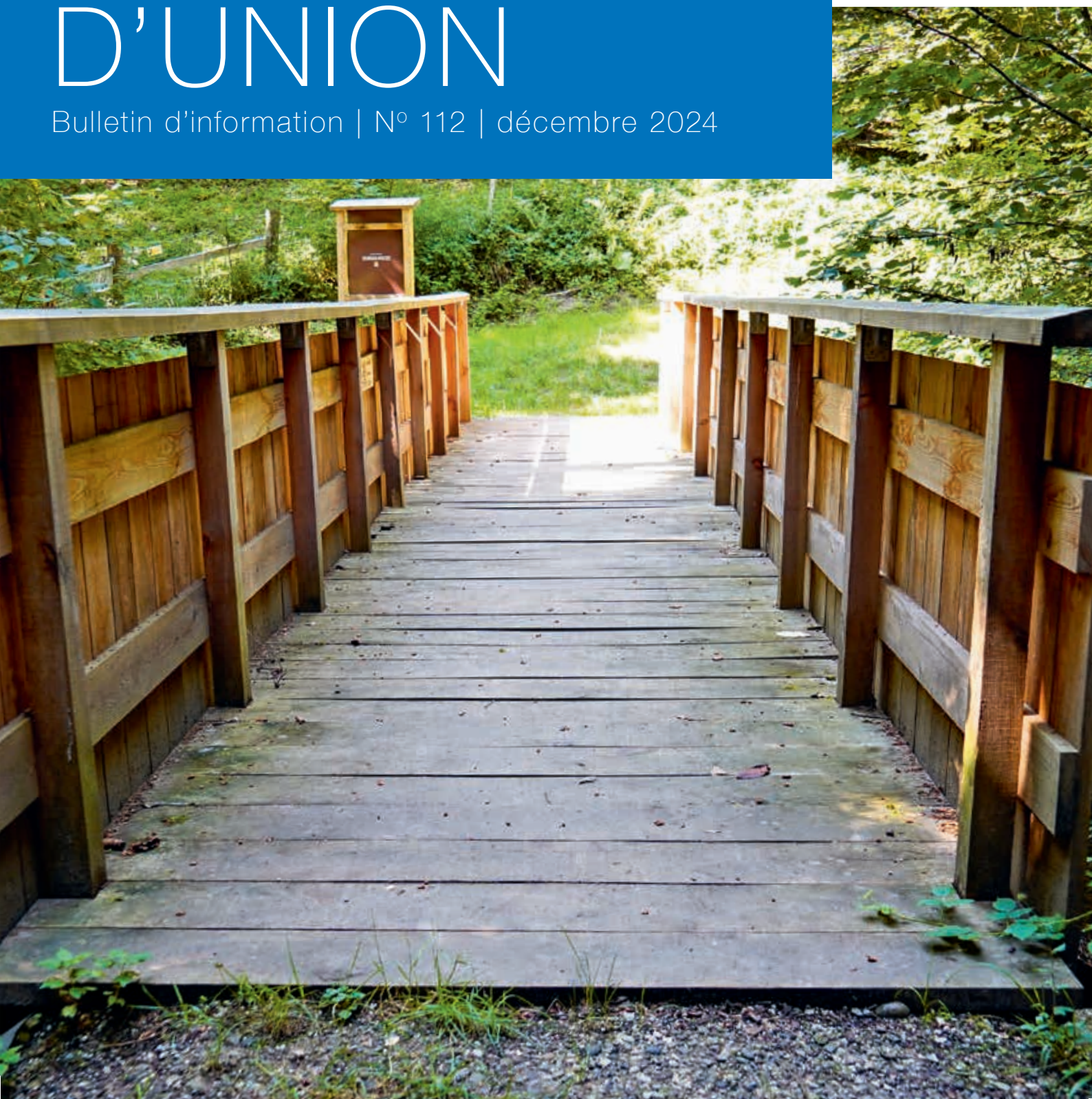
Commune de
Granges-Paccot



Granges-Paccot
commune exemplaire

TRAIT D'UNION

Bulletin d'information | N° 112 | décembre 2024





Heures d'ouverture

Lundi à jeudi	7.30 à 11.30 heures	13.30 à 17.00 heures
Vendredi	7.30 à 11.30 heures	13.30 à 16.00 heures
Veilles de fêtes	7.30 à 11.30 heures	13.30 à 16.00 heures

Fermeture de l'Administration communale

- **Toute la journée**
 - Du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025 inclus
 - Du vendredi 18 avril au lundi 21 avril 2025 / week-end de Pâques
 - Du jeudi 29 mai au vendredi 30 mai 2025 / pont de l'Ascension
 - Lundi 9 juin 2025 / Pentecôte
 - Du jeudi 19 juin au vendredi 20 juin 2025 / pont de la Fête-Dieu
 - Vendredi 1er août 2025
 - Vendredi 15 août 2025
 - Lundi 8 décembre 2025
 - Du lundi 22 décembre au vendredi 2 janvier 2025 inclus
- **L'après-midi**
 - Jeudi 1er mai 2025
 - Du lundi 28 juillet au jeudi 14 août 2025 inclus

Contacts principaux

Service de l'Edilité	Pascal Bourguet	079 450 48 90
Service des eaux	Pascal Bourguet	079 450 48 90
Service du feu	Bataillon Sarine	118
Service des écoles	Chantemerle	026 460 68 70
	Chavully	026 460 68 40
Service social régional de la Sonnaz	Rte des Fluides 7, 1762 Givisiez	026 460 87 00



Les citoyennes et citoyens de Granges-Paccot sont convoqués en assemblée ordinaire le

LUNDI 16 DECEMBRE 2024 A 20.00 HEURES

à la halle polyvalente de Chantemerle

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 30 septembre 2024
Le procès-verbal ne sera pas lu; il est à disposition à l'Administration communale et sur le site internet de la Commune de Granges-Paccot.
2. Budget 2025
 - 2.1. Présentation générale du budget de résultats et des investissements 2025
 - 2.2. Rapports de la Commission financière
 - 2.3. Discussion et votes
3. Investissements 2025
 - 3.1. Crédit d'investissement pour l'acquisition d'un véhicule communal
 - 3.2. Crédit d'investissement pour l'assainissement de l'éclairage public
 - 3.3. Rapports de la Commission financière
 - 3.4. Discussion et votes
4. Planification financière
5. Modification des statuts du CEFREN
 - 5.1. Nouvelles communes membres
 - 5.2. Composition des organes
 - 5.3. Discussion et vote
6. Divers

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 septembre 2024 ainsi que les messages relatifs aux points de l'ordre du jour ci-dessus sont à disposition à l'Administration communale et peuvent être consultés sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante: www.granges-paccot.ch

L'Assemblée communale sera suivie d'un apéritif.

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale

Bénédicte Laville



Le Syndic

René Schneuwly



Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1'696'893.68	530'756.68	1'942'429.00	555'000.00	1'927'920.00	552'400.00
0110	Législatif	36'595.00		40'050.00		35'550.00	
0120	Exécutif	283'723.25		303'000.00		302'600.00	
0210	Administration des finances et des contributions	163'750.24		172'620.00		173'010.00	
0220	Services généraux, autres	878'294.84	64'038.78	1'062'469.00	70'800.00	1'060'820.00	69'300.00
0290	Bâtiment administratif - Chantemerle 60	238'112.98	420'065.30	264'750.00	425'900.00	254'150.00	423'300.00
0291	Module - Chantemerle 66	85'788.14	46'652.60	87'090.00	58'300.00	89'540.00	59'800.00
0292	Ferme de Chavully	10'629.23		12'450.00		12'250.00	
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	638'991.96	125'292.30	678'250.75	121'000.00	704'342.95	116'000.00
1110	Police	219'036.00	5'180.00	255'175.00	4'000.00	280'000.00	3'000.00
1400	Questions juridiques générales	183'316.51	1'100.00	188'198.00	4'000.00	201'200.00	2'000.00
1500	Service du feu communal	211'720.95	119'012.30	219'502.00	113'000.00	206'768.05	111'000.00
1506	Service du feu, organisation régionale	789.10					
1610	Défense militaire	10'408.00		2'000.00		1'150.00	
1620	Protection civile	7'227.45		8'375.75		10'224.90	
1621	Etat-major communal de conduite	6'493.95		5'000.00		5'000.00	
2	FORMATION	6'482'848.91	737'998.81	6'949'811.90	777'400.00	7'072'069.65	749'350.00
2110	Ecole primaire I	301'169.55		311'111.15		312'199.15	
2120	Ecole primaire II	1'831'436.08	160'935.05	2'056'996.80	172'500.00	2'092'098.70	172'950.00
2130	Ecole du cycle d'orientation	1'538'906.00		1'686'620.00		1'712'831.00	
2140	Conservatoire	138'883.75		144'051.80		131'658.45	
21701	Ecole de Chantemerle 29	121'867.75	18'009.90	135'730.00	18'200.00	140'900.00	18'200.00
21702	Halle de sport Chantemerle 31	149'923.63	23'317.05	120'330.00	43'500.00	119'980.00	44'500.00
21703	Ecole de Chavully 40	628'191.59	21'350.91	645'200.00	51'650.00	592'750.00	21'350.00
21704	Halle de sport Chavully 30	558'053.79	139'621.91	567'100.00	131'550.00	573'400.00	122'350.00
2180	Structures d'accueil extrascolaire	526'509.28	374'763.99	543'100.00	360'000.00	609'110.00	370'000.00
2190	Direction et administration des écoles	40'573.79		40'330.00		41'350.00	
2193	Manifestations scolaires	14'289.10		22'000.00		22'000.00	
2195	Transports scolaires	30'937.00		40'000.00		40'000.00	
2200	Ecoles spécialisées	534'888.70		567'242.15		615'792.35	
2300	Formation professionnelle initiale	67'218.90		70'000.00		68'000.00	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	611'260.44	27'491.35	642'650.50	25'700.00	670'777.00	27'000.00
3210	Bibliothèque publique	130'956.00	11'231.55	127'750.00	11'000.00	137'050.00	11'000.00
3222	Théâtre	128'566.50	370.00	129'222.50	500.00	132'000.00	500.00
3290	Culture, non mentionné ailleurs	140'840.63		175'028.00		174'477.00	
3410	Sport	18'481.50	1'200.00	22'900.00	1'200.00	18'900.00	1'000.00
34101	Terrains de sport et buvette du foot	65'096.36	3'000.00	61'300.00	3'000.00	64'400.00	3'000.00
3420	Loisirs	19'251.85		9'500.00		27'500.00	
3421	Ludothèque	108'067.60	11'689.80	116'950.00	10'000.00	116'450.00	11'500.00
4	SANTÉ	1'624'266.60	25'195.35	1'937'468.70	18'000.00	2'000'850.70	28'000.00
4110	Hôpitaux	14'881.95		15'954.85		16'151.00	
4120	Etablissement médico-social	1'050'010.70		1'298'201.85		1'296'296.05	
4210	Soins ambulatoires	454'725.60		520'457.00		571'398.40	
4330	Service médical des écoles	48'798.35	25'195.35	43'000.00	18'000.00	55'000.00	28'000.00
4900	Réseau de santé	55'850.00		59'855.00		62'005.25	
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	2'463'797.82	151'647.30	2'624'479.80	139'700.00	2'835'907.82	143'500.00
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	1'051'260.85		1'100'812.35		1'154'549.20	
5310	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	44'516.40	3'097.10	50'000.00	3'000.00	50'000.00	3'200.00
5330	Prestations aux retraités	35'457.75	10'000.00	39'050.00		40'150.00	
5410	Allocations familiales (AF)	19'570.00		23'801.30		23'359.45	
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	25'644.30		27'662.55		25'954.90	
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	549'023.65		545'200.00		574'150.00	
5453	Ecole maternelle EMat	74'839.51	31'850.20	79'550.00	30'000.00	82'630.00	32'400.00
54531	Bâtiment du Lavapesson 4	126'103.41	106'700.00	134'830.00	106'700.00	178'140.00	107'900.00
5590	Chômage, non mentionné ailleurs	71'280.50		71'500.00		73'000.00	
5720	Aide matérielle	42'182.90		46'898.75		81'553.05	
5721	Aide matérielle à bien plaie			4'000.00		4'000.00	
5790	Assistance, non mentionné ailleurs	423'918.55		501'174.85		548'421.22	
6	TRAFFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	1'990'408.64	252'665.19	2'306'150.00	152'250.00	2'388'344.00	192'000.00
6150	Routes communales	845'789.57	143'797.81	894'500.00	125'500.00	903'300.00	146'200.00
6151	Bâtiment édilité - Chantemerle 62	122'955.27	17'961.13	118'580.00	18'200.00	129'240.00	18'200.00
6155	Places de stationnement	878.85	5'351.25	1'000.00	6'050.00	1'000.00	5'550.00
6210	Infrastructures de transports publics	32'908.00		32'077.00		35'432.00	
6220	Trafic régional et agglomération	987'654.65		1'259'993.00		1'298'372.00	
6290	Transports publics, non mentionné ailleurs	222.30	85'555.00		2'500.00	21'000.00	22'050.00



Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	2'083'834.80	1'761'357.27	2'010'833.03	1'618'800.00	2'397'963.86	2'087'100.00
7101	Approvisionnement communal en eau	547'635.62	551'988.66	454'100.00	474'100.00	684'300.00	720'300.00
7106	Infrastructures régionales approvisionnement eau potable	4'353.04		20'000.00		36'000.00	
7201	Traitement communal des eaux usées	805'065.37	805'065.37	775'700.00	775'700.00	991'800.00	991'800.00
7301	Gestion communale des déchets	495'661.14	360'163.24	493'300.00	350'000.00	475'400.00	345'000.00
7690	Energie et développement durable	56'532.05	4'000.00	47'300.00		42'300.00	
7716	Cimetières, organisations régionales	15'121.79		41'300.00		38'300.00	
7790	Protection de l'environnement, non mention. ailleurs	6'937.25		13'319.00		14'142.00	
7900	Aménagement du territoire	152'528.54	40'140.00	165'814.03	19'000.00	115'721.86	30'000.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	297'759.18	181'074.40	279'716.00	217'350.00	282'030.51	212'350.00
8110	Administration, exécution et contrôle		255.00		250.00		250.00
8200	Forêts	2'386.75		3'600.00		4'800.00	
8406	Tourisme régional	31'562.00		30'081.00		30'997.51	
8506	Promotion économique régionale	15'729.00		11'735.00		11'633.00	
8791	Chauffage à distance (Bâtiment et installations)	248'081.43	180'819.40	234'300.00	217'100.00	234'600.00	212'100.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	2'791'040.87	17'077'226.77	1'668'244.00	15'994'019.40	2'299'185.00	16'839'639.40
9100	Impôts communaux ordinaires	1'173'190.65	12'136'696.60	120'000.00	11'301'743.00	624'500.00	12'085'424.00
9101	Impôts communaux spéciaux	711'000.00	3'689'834.75		2'967'000.00		3'007'500.00
9300	Péréquation financière intercommunale	731'615.00	193'135.00	1'357'694.00	209'255.00	1'402'410.00	225'594.00
9500	Part aux recettes sans affectation, autres	6'841.60	273'667.00	7'200.00	287'300.00	7'175.00	287'000.00
9610	Intérêts	122'662.36	198'460.62	124'600.00	216'500.00	206'600.00	219'700.00
96301	Module - Chantemerle 64	12'065.46	67'512.15	20'750.00	65'300.00	13'500.00	67'700.00
96302	La Chassotte	10'135.50		13'000.00		20'000.00	
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		1'153.95		1'500.00		1'300.00
9900	Postes non ventilables	23'530.30	516'766.70	25'000.00	945'421.40	25'000.00	945'421.40



Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1'696'893.68	530'756.68	1'942'429.00	555'000.00	1'927'920.00	552'400.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	638'991.96	125'292.30	678'250.75	121'000.00	704'342.95	116'000.00
2	FORMATION	6'482'848.91	737'998.81	6'949'811.90	777'400.00	7'072'069.65	749'350.00
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	611'260.44	27'491.35	642'650.50	25'700.00	670'777.00	27'000.00
4	SANTÉ	1'624'266.60	25'195.35	1'937'468.70	18'000.00	2'000'850.70	28'000.00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	2'463'797.82	151'647.30	2'624'479.80	139'700.00	2'835'907.82	143'500.00
6	TRAFFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	1'990'408.64	252'665.19	2'306'150.00	152'250.00	2'388'344.00	192'000.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	2'083'834.80	1'761'357.27	2'010'833.03	1'618'800.00	2'397'963.86	2'087'100.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	297'759.18	181'074.40	279'716.00	217'350.00	282'030.51	212'350.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	2'791'040.87	17'077'226.77	1'668'244.00	15'994'019.40	2'299'185.00	16'839'639.40
	TOTALISATION	20'681'102.90	20'870'705.42	21'040'033.68	19'619'219.40	22'579'391.49	20'947'339.40
RESULTAT DE L'EXERCICE		189'602.52		1'420'814.28		1'632'052.09	

Le budget détaillé est disponible sur le site internet de la Commune de Granges-Paccot => www.granges-paccot.ch



Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	227'047.35	15'000.00				
0290	Bâtiment administratif - Chantemerle 60	227'047.35	15'000.00				
0290.5040.04	Réaménagement des locaux - Chantemerle 60	225'031.45					
0290.5040.103	Remplacement climatisation administration	2'015.90					
0290.6310.04	Réaménagement locaux - Subvention BCU bibliothèque		15'000.00				
2	FORMATION	203'764.21					
2120	Ecole primaire II	203'764.21					
2120.5060.04	Parc informatique des écoles	203'764.21					
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	3'000.00		1'415'000.00		1'183'000.00	
34101	Terrains de sport et buvette du foot	3'000.00		1'415'000.00		1'183'000.00	
34101.5040.02	Vestiaires complexe sportif Chantemerle	3'000.00					
34101.5040.06	Vestiaires suppl. et agrandissement terrain entrain.			1'415'000.00		1'183'000.00	
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	729'767.82		6'842'800.00	4'861'000.00	6'776'200.00	4'786'000.00
6150	Routes communales	729'767.82		6'842'800.00	4'861'000.00	6'776'200.00	4'786'000.00
6150.5010.102	Aménagement routier - Chenevière-Faye I	258'911.29		436'900.00			
6150.5010.103	Aménagement routier - Chenevière-Faye II			50'000.00			
6150.5010.23	Transagallo - Pont de Grandfey - Participation concours	101'243.25		5'000.00			
6150.5010.24	Divers sentiers piétonniers	147'004.00		205'000.00			
6150.5010.25	Route de Chantemerle - Requalification - Etude	106'825.80					
6150.5010.26	Route du Château - Zone 30	115'783.48		35'900.00		29'200.00	
6150.5010.27	Route de Chantemerle - Requalification			3'570'000.00		3'535'000.00	
6150.5010.28	Transagallo - Pont de Grandfey			2'540'000.00		2'540'000.00	
6150.5010.30	Assainissement éclairage public					590'000.00	
6150.5060.29	Véhicule Edilité - Tracteur John Deer 3R					82'000.00	
6150.6300.28	Transagallo - Grandfey - Contrib. d'investiss. Confédération				160'000.00		160'000.00
6150.6310.27	Route de Chantemerle - Contrib. d'investiss. Etat FR				500'000.00		500'000.00
6150.6310.28	Transagallo - Grandfey - Contrib. d'investiss. Etat FR				1'450'000.00		1'450'000.00
6150.6320.24	Divers sentiers piétonniers - Contrib. d'investiss. AGGLO				75'000.00		
6150.6320.26	Route du Château - Contrib. d'investiss. AGGLO				81'000.00		81'000.00
6150.6320.27	Route de Chantemerle - Contrib. d'investiss. AGGLO				1'535'000.00		1'535'000.00
6150.6320.28	Transagallo - Grandfey - Contrib. d'investiss. AGGLO				1'060'000.00		1'060'000.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	1'583'169.13	119'234.51	5'023'275.00		2'895'675.00	
7101	Approvisionnement communal en eau	477'211.26	43'281.40	2'227'600.00		1'519'900.00	
7101.5031.101	Chenevière-Faye - EP - Etude			6'800.00		6'800.00	
7101.5031.102	Chenevière-Faye - EP - I	466'277.87		356'700.00			
7101.5031.103	Chenevière-Faye - EP - II			850'000.00		499'000.00	
7101.5031.16	Assainissement - Lavapesson - Etape 2	10'933.39		124'100.00		124'100.00	
7101.5031.17	Assainissement - Rte Chantemerle inférieure			890'000.00		890'000.00	
7101.6350.99	Taxes de raccordement d'entreprises privées		20'464.80				
7101.6370.99	Taxes de raccordement de ménages privés		22'816.60				
7106	Infrastructures régionales approvisionnement eau potable			369'675.00		369'675.00	
7106.5290.18	CEFREN - Débit complémentaire souscrit EP			369'675.00		369'675.00	
7201	Traitement communal des eaux usées	1'076'541.37	60'586.15	2'303'000.00		901'400.00	
7201.5032.101	Chenevière-Faye - EU/EC - Etude			10'200.00		10'200.00	
7201.5032.102	Chenevière-Faye - EU/EC - I	584'621.53					
7201.5032.103	Chenevière-Faye - EU/EC - II	450'000.00		1'939'700.00		539'200.00	
7201.5032.13	Assainissement Chamblieux - Etape 6			205'100.00		205'100.00	
7201.5032.15	Lavapesson - EU - Etape I	23'777.80					
7201.5032.16	Assainissement - Lavapesson - Etape 2	18'142.04		148'000.00		146'900.00	
7201.6350.99	Taxes de raccordement d'entreprises privées		28'991.80				
7201.6370.99	Taxes de raccordement de ménages privés		31'594.35				



Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7306	Déchetterie intercommunale	11'784.40	15'366.96				
7306.5033.02	Déchetterie intercommunale	11'784.40					
7306.6320.99	Déchetterie intercommunale - Contrib. d'investiss.Givisiez		15'366.96				
7900	Aménagement du territoire	17'632.10		123'000.00		104'700.00	
7900.5290.03	Couverture Chamblieux-Bertigny - Frais d'étude	17'632.10		123'000.00		104'700.00	
8	ECONOMIE PUBLIQUE	59'527.21					
8791	Chauffage à distance (Bâtiment et installations)	59'527.21					
8791.5040.05	CAD - Entretien et réparation	56'743.31					
8791.5040.103	CAD - Climatisation et PAC	2'783.90					

0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	227'047.35	15'000.00				
0290	Bâtiment administratif - Chantemerle 60	227'047.35	15'000.00				
2	FORMATION	203'764.21					
2120	Ecole primaire II	203'764.21					
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	3'000.00		1'415'000.00		1'183'000.00	
34101	Terrains de sport et buvette du foot	3'000.00		1'415'000.00		1'183'000.00	
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	729'767.82		6'842'800.00	4'861'000.00	6'776'200.00	4'786'000.00
6150	Routes communales	729'767.82		6'842'800.00	4'861'000.00	6'776'200.00	4'786'000.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	1'583'169.13	119'234.51	5'023'275.00		2'895'675.00	
7101	Approvisionnement communal en eau	477'211.26	43'281.40	2'227'600.00		1'519'900.00	
7106	Infrastructures régionales approvisionnement eau potable			369'675.00		369'675.00	
7201	Traitement communal des eaux usées	1'076'541.37	60'586.15	2'303'000.00		901'400.00	
7306	Déchetterie intercommunale	11'784.40	15'366.96				
7900	Aménagement du territoire	17'632.10		123'000.00		104'700.00	
8	ECONOMIE PUBLIQUE	59'527.21					
8791	Chauffage à distance (Bâtiment et installations)	59'527.21					

0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	227'047.35	15'000.00				
2	FORMATION	203'764.21					
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	3'000.00		1'415'000.00		1'183'000.00	
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	729'767.82		6'842'800.00	4'861'000.00	6'776'200.00	4'786'000.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	1'583'169.13	119'234.51	5'023'275.00		2'895'675.00	
8	ECONOMIE PUBLIQUE	59'527.21					
INVESTISSEMENTS NETS		2'672'041.21		8'420'075.00		6'068'875.00	



Message relatif au remplacement du véhicule utilitaire de l'Edilité

Dans l'accomplissement de ses différents travaux et tâches, le Service de la voirie et de l'édilité dispose actuellement d'un tracteur John Deere pour la tonte des surfaces vertes et pour le service hivernal. Ce véhicule, datant de 2012, présente des signes importants d'usure et doit être remplacé.

Le nouveau véhicule fera l'objet d'une étude comparative auprès de plusieurs marques et modèles pour laquelle un crédit cadre est sollicité. Il sera équipé d'une nouvelle tondeuse frontale. Les équipements existants tels que le ramasse gazon, la lame à neige et la saleuse seront repris.

Photos modèles :



Crédit cadre pour l'acquisition d'un tracteur compact pour les surfaces vertes et le service hivernal			
Tracteur compact - marque et modèle à évaluer		CHF	82'000.00
Tondeuse frontale (nouveau et incluse)			
<i>Equipement existant et repris :</i>			
• Ramasse gazon • Lame à neige • Saleuse			
TOTAL TTC		CHF	82'000.00

Proposition du Conseil communal :

En vue de l'achat d'un nouveau tracteur compact et d'une tondeuse frontale pour les différentes tâches communales de la Voirie, le Conseil communal demande l'octroi d'un **crédit cadre de CHF 82'000.00**. Le financement de cet achat est assuré par les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale

Bénédicte Laville



Le Syndic

René Schneuwly



Message relatif à l'assainissement de l'éclairage public

Depuis quelques années, la Commune a commencé à assainir l'éclairage public avec l'installation de lampes LED afin de réduire sa consommation électrique. Avec la nouvelle loi sur l'énergie (LEn), les communes ont l'obligation d'assainir l'ensemble de l'éclairage public, au plus tard au 31.12.2028. Selon l'art. 34a REN, entre minuit et cinq heures du matin, l'Etat et les communes pratiquent l'extinction nocturne complète ou dynamique de l'éclairage public.

En collaboration avec Groupe e SA, un plan directeur de l'éclairage public a été réalisé en 2022. Des offres ont ensuite été demandées, secteur par secteur, en tenant des prérogatives de la loi et des différents statuts des routes communales. L'éclairage des passages piétons sera maintenu. Pour certains tronçons, un éclairage dynamique sera mis en place sur les modèles de la mobilité douce réalisés à la Rte du Lac ou sur la passerelle de Chantemerle.

Celui-ci sera réalisé par étape sur plusieurs années en tenant compte des travaux de la Commune :

Crédit cadre pour l'assainissement de l'éclairage public		
N°	Secteur / Route – Rue – Chemin – Impasse	Montant CHF – TTC
1	Grandfey	45'000.00
2	Agy – Château	55'000.00
3	Englisberg	33'000.00
4	Chamblioux – Louis-Braille – Torry et Rosiers	22'000.00
5	Croix – Maçon – Planchetta et Rappetta	15'000.00
6	Coteau et Ecureuils	33'000.00
7	Grives et Mettetlet	28'000.00
8	Lavapesson – Vieux-Moulins et Etangs	52'000.00
9	Chavully	14'000.00
19	Josaphat	43'000.00
11	Chenevière et La Faye	62'000.00
12	Lac	33'000.00
13	Morat	32'000.00
14	Chantemerle	95'000.00
15	CS Chantemerle	28'000.00
	TOTAL TTC	590'000.00

Proposition du Conseil communal :

En vue de l'assainissement global de l'éclairage public, projet à réaliser par étapes, le Conseil communal demande l'octroi d'un **crédit cadre de CHF 590'000.00**. Le financement de cet achat est assuré par les fonds propres de la Commune et/ou par un l'emprunt.

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale

Bénédicte Laville



Le Syndic

René Schneuwly

Point de Rencontre d'Urgence (PRU)

Granges-Paccot

Votre point de rencontre d'urgence se trouve à l'adresse suivante :

**Complexe sportif de Chantemerle, Rte de
Chantemerle 31, 1763 Granges-Paccot**

Comment repérer votre PRU ?

Les points de rencontre d'urgence sont facilement repérables :
si le PRU est activé, une signalétique est placée devant le site.

Si possible, écoutez la radio ou consultez l'application Alertswiss
pour connaître l'état d'activation des PRU. Ceux-ci peuvent en
effet être activés individuellement selon l'urgence et les besoins.

CONTACTS

En tout temps les autorités communales restent à votre disposition.

Par téléphone : 026 460 68 20

Par email : commune@granges-paccot.ch



 ALERTSWISS



Nous vous invitons à conserver cette information dans un lieu connu de toute
votre famille et facilement accessible en tout temps.



Conduite en hiver

Prudence et pneus d'hiver

En hiver, jouez la sécurité en optant pour des pneus d'hiver et une conduite prudente. Suivez nos conseils pour arriver à bon port, même durant la saison hivernale.



Pour votre sécurité

- Montez vos pneus d'hiver en octobre et gardez-les jusqu'à Pâques.
- Contrôlez que la profondeur des profils est d'au moins 4 mm.
- Ôtez la neige et le givre de la voiture, même si cela prend du temps.
- Gardez plus de distance avec le véhicule devant vous et prévoyez un temps de trajet plus long.
- Retirez votre manteau avant de prendre le volant, car les vêtements épais réduisent le bon fonctionnement de la ceinture de sécurité.

Pneus d'hiver : profondeur des profils

Les profils de pneus doivent avoir une profondeur d'au moins 1,6 mm selon la loi suisse. Toutefois, une profondeur de profil de 4 mm est recommandée pour les pneus d'hiver, afin de garantir leur performance spécifique. Le [test de pneus d'hiver du TCS](#) fournit des informations détaillées sur ce à quoi il faut faire attention lors de l'achat.

Astuce : comment déterminer vous-même la profondeur de sculpture de vos pneus

Introduisez une pièce de deux francs Suisse dans les rainures de votre pneu. Si vous ne distinguez plus le socle de l'Helvetia, la profondeur de sculpture est suffisante. La sculpture a alors une profondeur d'environ 4 millimètres et vous êtes en sécurité. Répétez cet autocontrôle à plusieurs endroits autour du pneu et testez la profondeur de la sculpture non seulement au centre du pneu, mais aussi sur les rainures extérieures, là où le pneu est généralement le plus utilisé.



Les pneus toutes saisons ne sont pas une alternative fiable

Certes, les pneus toutes saisons ont été améliorés, mais ils n'en restent pas moins une solution de compromis. Ceux qui présentent de bonnes caractéristiques pour l'été laissent à désirer sur la neige. Inversement, ceux qui sont bons en hiver sont inadaptés en cas de fortes chaleurs. Ces pneus sont donc seulement une option pour les automobilistes prenant rarement le volant et qui peuvent renoncer à conduire leur véhicule lorsque les conditions sont mauvaises.



Les pneus d'hiver ne remplacent pas une conduite adaptée

Les pneus d'hiver sont nécessaires en hiver, mais ils ne remplacent pas non plus une conduite adaptée aux conditions de route. Il faut s'attendre à une chaussée verglacée, notamment sur les ponts. En cas de neige, de verglas ou de chaussée humide, il est important de ralentir et de maintenir une distance suffisamment longue avec le véhicule précédent. Car la distance de freinage sur la neige peut être quatre fois plus longue que sur une chaussée sèche.

Dégager sa voiture et retirer son manteau

Libérez votre voiture complètement de la neige et du givre avant de prendre la route. N'oubliez pas le toit et les phares (avant et arrière), les vitres, le pare-brise et les rétroviseurs.



Vous aurez ainsi la vue libre et ne mettrez pas en danger les véhicules qui roulent derrière vous en faisant s'envoler de la neige ou des morceaux de glace. L'installation d'essuie-glaces doit, elle aussi, toujours être remplie de suffisamment d'eau de nettoyage appropriée pour l'hiver.

Encore une chose : une fois assis, retirez votre manteau. Car une ceinture pas assez serrée protège moins. En allumant le chauffage, vous aurez assez chaud.

Questions juridiques et décisions judiciaires

La loi suisse ne prescrit pas expressément le montage de pneus spécifiques en hiver. Toutefois, on risque l'amende, voire le retrait de permis si l'on roule avec des pneus non adaptés ou si l'on n'a pas dégagé sa voiture de la neige et du givre. Par ailleurs, l'assurance peut réduire ou refuser ses prestations en cas d'accident si le véhicule n'était pas suffisamment équipé.

Nos voisins français

Si vous allez en France, nous vous rappelons que dès le 1^{er} novembre 2024, seuls les pneumatiques 3PMSF seront admis en équivalence aux chaînes.

L'achat et l'utilisation d'autres « pneus neige » resteront possibles, mais les usagers devront, dans ce cas, détenir, en plus, des chaînes pour circuler du 1^{er} novembre au 31 mars dans les zones concernées par la mesure.

Les pneus hiver, au sens du décret, sont les pneus relevant de l'appellation "3PMSF" (3 Peak Mountain Snow Flake), identifiables par la présence du marquage du « symbole alpin », illustré par une montagne à 3 pics contenant un flocon de neige.

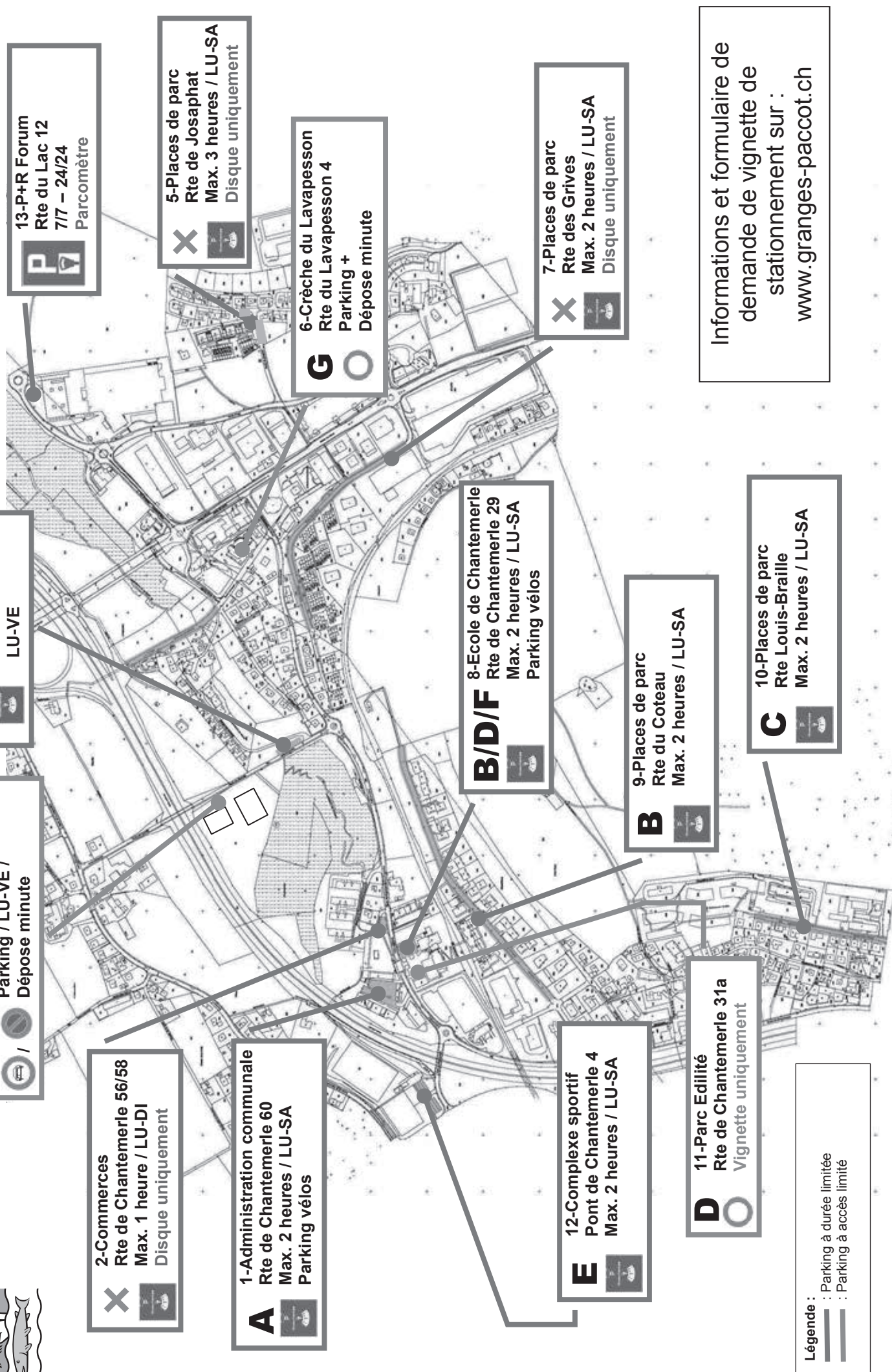




Commune de
Granges-Paccot

Concept de stationnement

Edition 2025





1. Vignettes :

Type :

Tarif :

A-B-C-G

☐

Habitants ¹

CHF 200.00 par année

D-F-G

☐

Employés ²

CHF 400.00 par année

E

☐

Employés ²

CHF 300.00 par année

¹ : Attestation du propriétaire/de la gérance au verso

² : Attestation de l'employeur au verso

2. Parkings publics : Selon plan du concept de stationnement disponible sur notre site Internet

☐

1 Complexe communal

--*

2 Commerces

☐

3 Ecole de Chavully

☐

4 Route de Chavully

☐

5 Route de Josaphat

☐

6 Crèche et EM

☐

7 Route des Grives

☐

8 Ecole de Chantemerle

☐

9 Route du Coteau

☐

10 Rte Louis-Braille

☐

11 Edilité

☐

12 Centre sportif

* : Stationnement autorisé avec disque uniquement

(A remplir en caractères d'imprimerie)

3. Requérent :

Nom – prénom :

Raison sociale :

Date de naissance :

Rue, numéro, NPA, lieu :

Téléphones : Privé _____ Mobile : _____ Professionnel : _____

E-mail :

N° de plaque du véhicule du demandeur ou du soussigné :

(joindre une copie du permis de circulation) :

Justification du besoin :

Veillez expliquer les raisons pour lesquelles une telle autorisation est indispensable :

.....

.....

Tournez svp !

4. Attestation pour vignette « Habitant »

Selon les conditions d'attribution des vignettes disponibles sur notre site Internet, en principe, une seule vignette est délivrée par unité de logement. Seules les données du contrôle des habitants font foi.

Le propriétaire/la gérance de l'immeuble correspondant à l'adresse du requérant confirme :

(Cochez ce qui convient)

- ☐ Qu'il existe pour l'immeuble ou le groupe d'immeubles où réside le requérant des places de parc à l'intérieur ou à l'extérieur
- ☐ Que le requérant dispose d'une ou plusieurs places de parc de stationnement sur fonds privé
- ☐ Qu'au moment de la présente demande, aucune place de stationnement ne peut être proposée au requérant

A compléter par le propriétaire ou son représentant

Propriétaire/Gérance :

Adresse :

Nom – Prénom :

Timbre et signature :

5. Attestation pour vignette « Employés »

Selon les conditions d'attribution des vignettes disponibles sur notre site Internet, l'employeur du requérant confirme :

(Cochez ce qui convient)

- ☐ Que le requérant susmentionné dispose d'un véhicule d'entreprise immatriculé
- ☐ Que le requérant susmentionné dispose d'un véhicule professionnel immatriculé
- ☐ Que le requérant travaille sur le territoire communal de la Commune de Granges-Paccot
- ☐ Que le requérant ne peut pas retourner au domicile de l'entreprise en fin de journée

Raison sociale :

Adresse :

Nom – Prénom :

Timbre et signature :

6. Remarque :

.....

Le soussigné déclare avoir rempli **complètement et avec exactitude** la présente demande.

Granges-Paccot, le Signature :

Le présent formulaire dûment complété et signé doit être remis **avec les annexes** à :



ACoPol
Rte du Petit-Moncor 1F
1752 Villars-sur-Glâne
026 407 78 17

PAPIERS D'IDENTITE

Carte d'identité

La carte d'identité est émise sans puce et sans donnée enregistrée biométrique.

Les citoyens peuvent choisir de requérir leur carte d'identité soit auprès de leur commune de domicile, soit auprès du Service des passeports à Granges-Paccot. Lors du dépôt de la demande à la Commune, l'ancien document d'identité doit absolument être présenté pour permettre son annulation. Il n'est plus nécessaire de venir avec une photo, celle-ci sera faite directement à notre bureau. Aucun nouveau document d'identité ne sera délivré si l'ancien n'a pas été au préalable annulé. Par contre, lors d'une commande simultanée d'un passeport et d'une carte d'identité, il faudra se rendre au Secteur des passeports suisses.

La signature des enfants âgés de moins de 7 ans n'est pas requise. Le représentant légal, père ou mère, doit apposer sa signature sur le formulaire de demande.

Passeport biométrique

Le Service des passeports est seul compétent pour recevoir les demandes des personnes domiciliées dans le canton de Fribourg.

La prise de rendez-vous peut se faire par téléphone (026 305 15 26), sur internet (www.passeportsuisse.ch) ou sur présentation personnelle au Service des passeports. Il est toutefois conseillé de faire les démarches depuis le site internet.

Cas d'urgence

Pour tous les cas d'urgence, veuillez-vous rendre personnellement au bureau des passeports qui établira un passeport provisoire.

Perte

En cas de perte ou de vol des documents d'identité, vous devez l'annoncer à la Police cantonale, laquelle va émettre un avis de perte nécessaire lors de chaque demande de remplacement d'un document d'identité.

Adresse : Secteur des passeports suisses - biométrie (SPoMi)
Route d'Englisberg 11
1763 Granges-Paccot
026 305 15 26

Tarifs :	Passeport biométrique		
	Adulte (dès 18 ans)	validité 10 ans	CHF 145.00
	Enfant (0 - 18 ans)	validité 5 ans	CHF 65.00
	Carte d'identité		
	Adulte (dès 18 ans)	validité 10 ans	CHF 70.00
	Enfant (0 - 18 ans)	validité 5 ans	CHF 35.00
	Commande combinée (passeport ET carte d'identité)		
	Adulte (dès 18 ans)	validité 10 ans	CHF 158.00
	Enfant (0 - 18 ans)	validité 5 ans	CHF 78.00

NATURALISATIONS

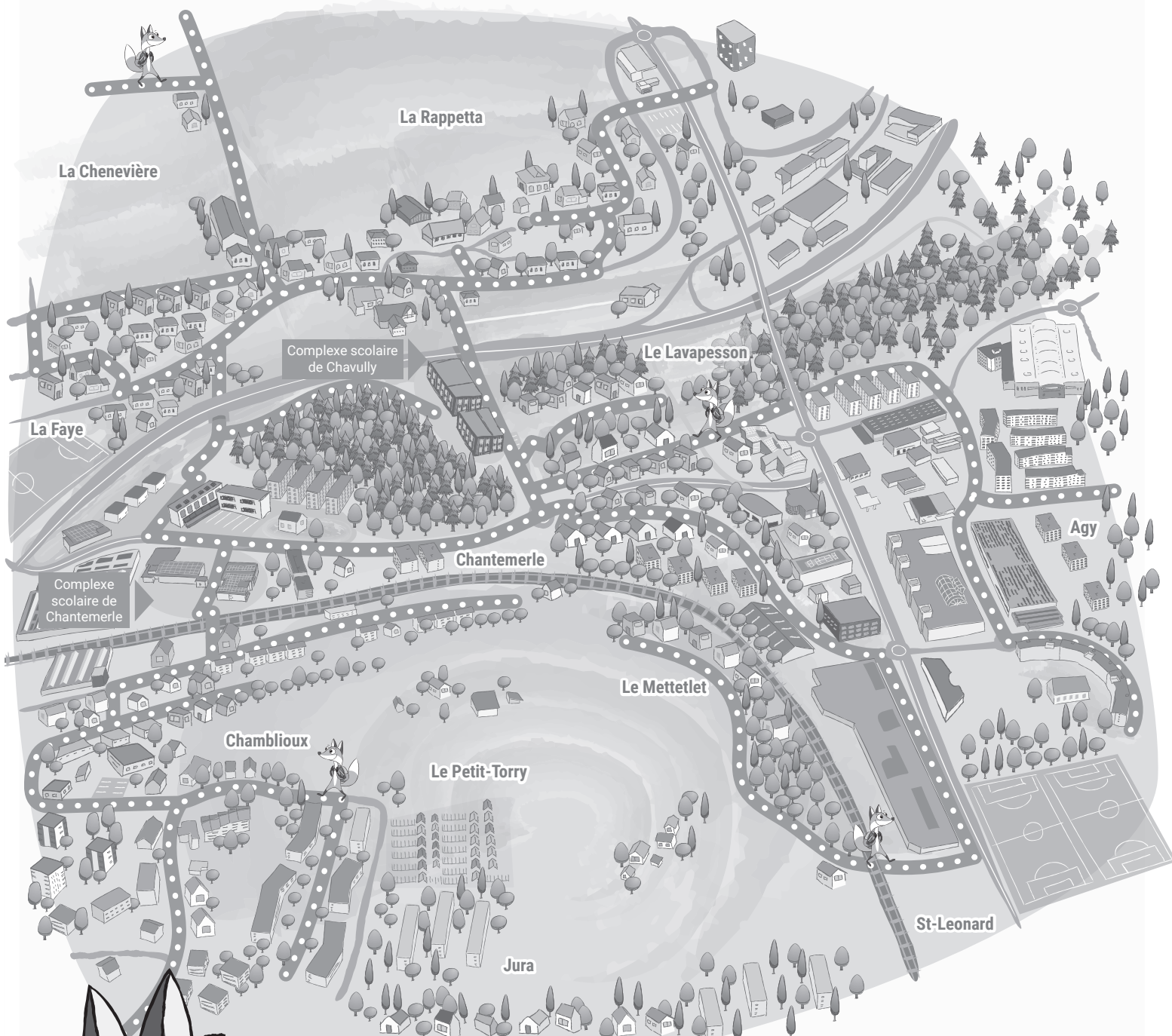
Le Conseil communal félicite chaleureusement les nouveaux citoyens qui se sont vus octroyer un droit de cité durant l'année écoulée et leur souhaite la bienvenue.

Nom	Prénom	Pays d'origine
Dominguez Sapien	Oscar	Mexique
Dominguez Sapien	Natalia	Allemagne
Dominguez Sapien	Mateo	Allemagne
Dominguez Sapien	Alexander	Allemagne
Perrouault	Martine Jacqueline Jeanne	France
Saraiva Kabayel	Keyan	Portugal
Saraiva Kabayel	Inaya	Portugal
Saraiva Kabayel	Kiara	Portugal
Kabayel	Haci	Turquie
Hennigfeld	Dick	Allemagne



GRANGES-PACCOT

Sentiers piétonniers sécurisés vers les écoles



Sur le chemin de l'école

Se rendre seul à l'école, quelle expérience palpitante !

Voici quelques conseils pour bien te préparer :

1. **Choisis le chemin le plus sûr**, même s'il n'est pas le plus court, et marche avec des camarades.
2. **Entraîne-toi à parcourir le chemin de l'école** avec tes parents et à reconnaître les dangers.
3. **Respecte les règles de circulation** et montre l'exemple aux plus jeunes.
4. **Équipe-toi d'éléments réfléchissants** pour être bien visible, surtout lorsqu'il fait sombre.
5. **Prévois suffisamment de temps pour le trajet** et privilégie la marche et le vélo.

Nom:	Prénom:	Utilisez notre formulaire de commande en ligne !  Commande de bois de feu www.forets-sarine.ch
Rue:	Localité:	
Tél :	Portable:	
Date:	Signature:	

Délai de livraison après réception de la commande: maximum 4 semaines

Pas de livraisons en juillet et août

Conditions :

- Paiement net à 30 jours, sur facture
- Le bois est déchargé en vrac devant votre domicile
- Livraison uniquement dans les communes membres de Forêts-Sarine

Quantité	Longueur	Assortiments	Prix/stère	Livraison	Total CHF
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	155.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	130.00	livraison obligatoire	
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, résineux, sec	135.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, résineux, sec	110.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus, vert	100.00	facultative	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, feuillus, vert (min 3 st./max 20 st.)	55.00	sur demande	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, résineux, vert (min. 3 st./max 20 st.)	45.00	sur demande	
Total stères			Total de la valeur du bois TTC		

TOTAL bois et forfait de livraison à domicile TTC

Livraison à domicile			
1 stère	forfait	70.00	
2 stères	forfait	75.00	
3 stères	forfait	80.00	
4 stères	forfait	120.00	
5 stères	forfait	130.00	
6 stères	forfait	140.00	
7 stères	forfait	160.00	
8 stères	forfait	170.00	
9 stères	forfait	180.00	
10 stères et +	par camion, en régie		

MOBILIER EXTERIEUR EN BOIS MASSIF

Forêts-Sarine fabrique des tables et bancs en chêne/mélèze/douglas massif avec des bois issus de vos forêts



Prix indicatifs :

Banc en bois massif avec dossier, 250 cm 800.—

Table avec bancs incorporés, 250 cm 2'200.—

Les tables, bancs et bassins peuvent être enduits d'une protection à base d'huile de lin

Traverses de chêne :

Traverse en chêne massif 200/12/24 cm 68.—

Traverse en chêne massif 250/12/24 cm 84.—

Traverse en chêne massif 300/12/24 cm 100.—

Plateaux et carrelots de chêne massif, diverses mesures



Commande de mobilier

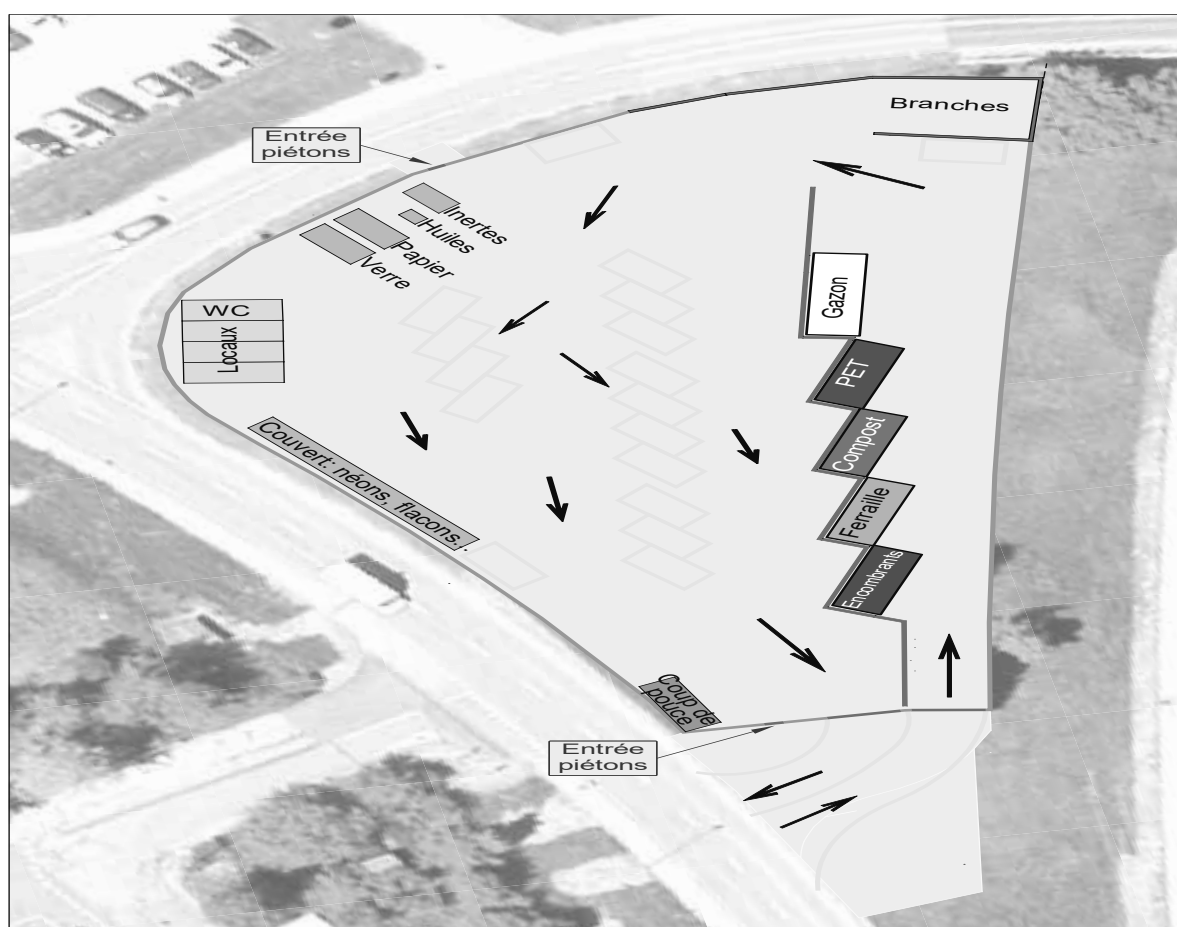
Pour toute commande, rendez-vous sur le site Internet
www.forets-sarine.ch/commande-de-mobilier/

Pour tout renseignement ou demande spéciale, contactez
Cédric Horner au 079 296 72 71



MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Granges-Paccot

s a i d e f



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Badge électronique accès déchetterie

Un seul badge est remis à chaque ménage contre une caution de CHF 20.00 auprès de l'Administration communale. Veiller à ne pas le mettre près d'un téléphone portable sous risque d'être démagnétisé. S'il est abîmé ou perdu le dépôt ne sera pas rendu. La caution est remboursée lors de sa restitution.

Vignette/s-déchets

Principe

Dès qu'un nouveau citoyen s'annonce au guichet de l'Administration communale, il reçoit gratuitement l'équivalent de 18 vignettes-déchets par année.

- 1/2 vignette-déchets pour un sac de 17 litres
- 1 vignette-déchets pour un sac de 35 litres
- 2 vignette-déchets pour un sac de 60 litres
- 3 vignette-déchets pour un sac de 110 litres

Prix

CHF 3.00 la vignette-déchets

Point de vente

Les vignettes-déchets sont uniquement vendues à l'Administration communale.

Contact et infos

Commune de Granges-Paccot
Rte de Chantemerle 60
1763 Granges-Paccot
026 460 68 20
commune@granges-paccot.ch
www.granges-paccot.ch
lu, ma, me, je, ve 7.30 - 11.30
lu, ma, me, je 13.30 - 17.00
ve après-midi et veille de fête 13.30 - 16.00

Déchetterie intercommunale

Rte Pont de Chantemerle 1
1763 Granges-Paccot
026 466 23 16

Horaires de la déchetterie

Lu, ma, je, ve 15.30 - 18.30
Me 9.00 - 11.30 et 15.30 - 18.30
Sa 9.00 - 16.00 sans interruption

La déchetterie est fermée les dimanches, les jours fériés, ainsi que les 24, 26, 31 décembre, 2 janvier et 1er août.

Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.





pour le :.....

Prénom	
Nom	
Adresse	
NPA et Localité	
Téléphone	
Adresse e-mail	
Descriptif précis des objets, type d'objets (meubles) quantité, volume/poids	
Heures de ramassage (max. 3) ☐ 7:30 ☐ 8:00 ☐ 8:30 ☐ 10:00 ☐ 10:30 ☐ 11:00 ☐ 11:30 ☐ 13:30 ☐ 14:00 ☐ 14:30 ☐ 15:00 ☐ 15:30 ☐ 16:00	
<i>Dans la mesure du possible, il sera tenu compte des heures souhaitées. La priorité sera toutefois donnée à l'organisation de la tournée.</i>	

Service de collecte pour les déchets encombrants

Un service de collecte à domicile (payant) est mis sur pied suite la suppression du dépôt des encombrants sur le domaine public. Ce service est prioritairement réservé aux personnes sans moyen de transports et soumis aux conditions suivantes:

- **Le ramassage se fait uniquement sur demande, le demandeur devant obligatoirement être présent ;**
- Le descriptif des objets à ramasser est obligatoire (quantité, volume, etc.) ; les objets non mentionnés dans le formulaire seront considérés comme un dépôt illicite de déchets sanctionnés par une amende ;
- Les objets doivent être déposés à l'extérieur, devant l'immeuble et en bordure de route ;
- Le ramassage est fixé au dernier jeudi du mois. En cas de forte demande, une deuxième collecte sera fixée au deuxième jeudi du mois ;
- La demande de ramassage est disponible en ligne sur granges-paccot.ch. Elle peut être imprimée et envoyée à commune@granges-paccot.ch ou annoncée par téléphone au 026 460 68 20. **La demande doit être faite au plus tard le vendredi précédant le ramassage avant 11h30 ;**
- Une confirmation du jour et de l'heure du ramassage sera communiquée ;
- Les demandes incomplètes ne seront pas traitées et seuls les encombrants seront acceptés.
- **L'émolument relatif à l'élimination des déchets est déterminé en fonction du volume de déchets à éliminer. Un montant de CHF 30.- par trajet est encaissé à la prise en charge ;**
- Les personnes domiciliées sur le territoire communal, en âge de retraite ou impotentes au sens de la LAI (sur présentation de la carte officielle) sont exonérées du paiement des émoluments précédemment mentionnés.

Granges-Paccot, le.....

Signature du demandeur

Pour les nettoyages d'été des différents bâtiments communaux qui se dérouleront

Semaine 28 :
du lundi 7 au vendredi 11 juillet 2025

Semaine 29 :
du lundi 14 au vendredi 18 juillet 2025

Semaine 30 :
du lundi 21 au vendredi 25 juillet 2025

nous recherchons des jeunes, responsables et motivés, nés entre 2000 et 2010 (15 ans révolus) habitants à Granges-Paccot.

La durée minimale de l'engagement est d'une semaine.

Nous vous informons que la priorité sera donnée en fonction de l'âge et de l'arrivée des candidatures.

Nous prions les intéressés de s'inscrire au moyen du bulletin d'inscription ci-contre **jusqu'au 31 janvier 2025.**

Aucune inscription ne sera prise en compte par téléphone, car il faut la signature du représentant légal pour les personnes encore mineures.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner jusqu'au 31 janvier 2025

à l'Administration communale, Rte de Chantemerle 60, 1763 Granges-Paccot

Je m'inscris pour les nettoyages d'été et je choisis la/les semaine/s 28 – 29 – 30 (entourer la semaine désirée SVP)

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE : TELEPHONE PORTABLE :

SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL:

REJOINS-NOUS!



**Tu aimes le théâtre et tu désires te lancer
dans l'aventure de la compagnie du**

Ranc' *art*

Nous sommes activement à la recherche de nouveaux membres qui désirent monter sur les planches (mais pas que!) ou travailler dans l'ombre, c'est-à-dire: décoration, buvette, maintenance, maquillage, coiffure, etc.

Tu as plus de 18 ans, tu as envie de t'investir et bien évidemment ta bonne humeur est contagieuse, alors n'hésite pas! Prends contact avec nous:

www.rancart.ch





FICHE D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

(A compléter
en caractères imprimés)



1 ■ Enfant

Date / visa : /

Prénom - Nom : Date naissance :
Taille : cm / Poids : kg Fratrie :
Signe particulier : Langue maternelle :
.....

2 ■ Représentant/s légal/aux

Statut : ☐ Père ☐ Mère ☐ Compagnon ☐ Compagne	☐ Père ☐ Mère / ☐ Compagnon ☐ Compagne
Nom, prénom :	
Adresse :	
NPA, Localité :	
Adresse de facturation : ☐	☐
Etat civil : ☐ célib. ☐ marié/e ☐ séparé/e ☐ divorcé/e	☐ célib. ☐ marié/e ☐ séparé/e ☐ divorcé/e
Tél. privé :	
Tél. mobile :	
E-mail :@.....	@.....
Employeur :	
Tél. professionnel :	

3 ■ Personnes de contact

Tél. privé mobile

Prof.

Statut*

* : Père/Mère – Compagne/Compagnon – Famille – Droit de garde – Ami/Amie

1)				
2)				
3)				
4)				

4 ■ Inscription pour les unités suivantes

Date du 1 ^{er} jour à Pain d'Épices Rentrée le 2 septembre 2024		____.____.____ (à compléter obligatoirement)				
Accueil	de – à	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin		☐ 08.30-11.30	☐ 08.30-11.30	☐ 08.30-11.30	☐ 08.30-11.30	☐ 08.30-11.30
Après-midi		Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé

ATELIERS

Divers ateliers (forêt, jardinage, pâtisserie, créatif bricolage-peinture) seront prévus tout au long de l'année de 14.00 à 16.30 heures. Les informations suivront dès la rentrée scolaire.
Renseignements : paindepices@granges-paccot.ch

Finance d'inscription et matériel :

Récurrents par année scolaire

☐ CHF 100.00 par enfant

5 ■ Option/s : (oui = Cochez ce qui convient)

5.1 ■ Allergie/s : ☐ aucune ☐ ☐

À RETOURNER

5.2 ■ Médication : ☐ non ☐ oui, selon autorisation ci-jointe

Les renseignements ci-dessous seront traités de manière confidentielle par le personnel du Pain d'épices.

6 ■ Détermination du tarif Justificatifs obligatoires (fiche salaire, attestation, décompte, etc.)

6.1 Revenus (SANS allocations familiales)	RL1	RL2
Les montants ci-après s'entendent	☐ par mois ☐ par année	☐ par mois ☐ par année
Revenu brut	Fr.	Fr.
13 ^e salaire	☐ oui ☐ inclus ☐ non	☐ oui ☐ inclus ☐ non
Pensions reçues (+) (12x)	Fr.	Fr.
Pensions versée (-) (12x)	Fr.-	Fr.-
Autres revenus (AC, AI, en nature)	Fr.	Fr.
Total	Fr.	Fr.
Revenu déterminant	somme RL1 et RL2	Fr.

(Pain d'épices)

Confirmation:
inscription

Date :

Visa :

Revenu
déterminant

Tarif

6.2 Autre/s enfant/s inscrit/s à l'école maternelle

Nom	Prénom	N° enfant	Code rabais
.....			
.....			
.....			

Remarque :

■ Annexes à remettre obligatoirement avec la présente inscription :

* : formulaires disponibles sur le site internet de la Commune de Granges-Paccot

- Certificat de salaire ou dernière fiche de paie
- Attestation ou décision relative à la pension alimentaire
- Ordonnance médicale en cas de traitement continu (avec posologie)
- Formulaire pour décharge médicaments de base, droit à l'image et autorisation des transports*

■ Date et signatures

☐ Le/Les soussigné/s confirme/nt avoir pris connaissance du **Règlement de l'Ecole maternelle** disponible auprès de la Maternelle Pain d'Epices ainsi que sur le site internet www.granges-paccot.ch et que les renseignements donnés sont exacts, en particulier ceux permettant de définir le revenu déterminant.

Seront uniquement prises en compte les inscriptions dûment complétées, retournées dans le délai imparti, accompagnées de TOUS les justificatifs demandés et confirmées par le versement de la finance d'inscription.
Coordonnées pour le versement : Postfinance 17-1081-2 - IBAN CH47 0900 0000 1700 1081 2

Date : Signature/s :

SOINS DENTAIRES SCOLAIRES

Subventionnement communal des frais de prophylaxie et de soins dentaires scolaires

Suite aux modifications apportées au règlement communal relatif au subventionnement des frais de contrôles et de soins dentaires scolaires, lesquelles ont été approuvées lors de l'Assemblée communal du 27 mai 2019, le Conseil communal tient à rappeler certaines dispositions.

Ce règlement mentionne notamment que :

- L'aide financière est fixée selon un barème basé sur le revenu et la fortune imposables figurant dans le dernier avis de taxation fiscale des parents. Le taux varie entre 20% et 100% au maximum en fonction du revenu. Une fortune imposable supérieure à CHF 50'000.00 supprime le droit à la subvention communale.

Limite de revenu imposable

Nbre enf.	Jusqu'à 35'000.00	40'000.00	45'000.00	50'000.00	55'000.00	60'000.00	65'000.00	70'000.00	75'000.00	Plus de 80'000.00
1	4	3	2	1						
2		4	3	2	1					
3			4	3	2	1				
4				4	3	2	1			
5					4	3	2	1		
6 et plus						4	3	2	1	

Zone grisée = prise en charge complète par la Commune

Catégorie 4 = 20 % à charge des parents
 3 = 40 %
 2 = 60 %
 1 = 80 %

Zone hachurée = 100 % à charge des parents

- Pour les soins orthodontiques, le subventionnement est de 10% du coût effectif, mais n'excédera pas CHF 1'000.00 par enfant et par année.
- Le subventionnement est accordé pour les enfants dont les parents sont domiciliés sur le territoire de la Commune et fréquentant les écoles publiques ou privées de l'école enfantine jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.
- La subvention sera déduite de la facture si les soins sont prodigués par le dentiste scolaire. S'il s'agit d'un autre médecin-dentiste, le montant sera remboursé sur présentation de la facture acquittée.

Les parents des enfants concernés doivent adresser leur demande de subventionnement à l'Administration communale accompagné d'un devis.

L'aide est attribuée sur décision du Conseil communal pour autant qu'une demande ait été déposée au début du traitement. A défaut, aucune demande ne sera prise en considération.

BIBLIOTHÈQUE DE GRANGES-PACCOT

L'Heure du conte

Dès 6 ans (les plus petit.e.s sont
bienvenu.e.s accompagné.e.s
d'un.e adulte)

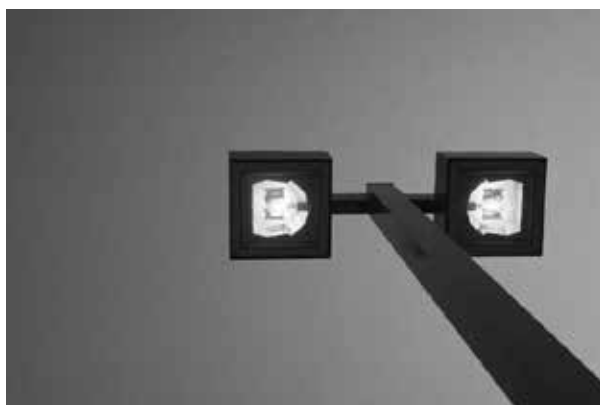
**+ 4 sept. 2 oct. 6 nov. et 4 déc. 2024
8 jan. et 5 fév. 2025**

14 à 15h, avec Contemuse

L'éclairage à Granges-Paccot : extinction des éclairages extérieurs

L'extinction à venir des éclairages extérieurs à Granges-Paccot

L'article du règlement cantonal sur l'énergie qui traite de l'éclairage public, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2023, prescrit qu'entre minuit et 5 heures les communes pratiquent l'extinction nocturne complète ou dynamique de l'éclairage public. Des exceptions sont possibles pour des raisons de sécurité, notamment aux abords des passages piétons. L'Etat et les communes ont jusqu'à fin 2028 pour mettre en œuvre cette mesure.



Dans ce cadre, une extinction progressive des éclairages extérieurs non essentiels est prévue. Cette mesure, qui s'inscrit dans une volonté de diminution de la pollution lumineuse et des dépenses énergétiques, peut susciter des inquiétudes parmi les habitants.

On détaille ci-après ses conséquences et impacts.

Notons que l'exigence d'extinction entre minuit et 5 heures du matin est déjà effective pour les enseignes publicitaires, l'éclairage dans les commerces, et sur les chantiers et expositions.

Impact sur la consommation d'énergie

Dans notre commune, l'optimisation de l'éclairage public avec l'installation de luminaires efficaces a déjà permis de réaliser une économie de plus de 50 %.

L'extinction de l'éclairage public pendant ces 5 heures devrait entraîner des économies supplémentaires de 30 % à 50% avec aussi des économies indirectes dues à l'accroissement de la durée de vie des systèmes et la réduction des coûts d'entretien.

Impact Environnemental et Social

L'extinction des éclairages extérieurs permettra de réduire la pollution lumineuse, un enjeu de plus en plus pressant dans les zones urbaines et périurbaines. La réduction de cette pollution présente plusieurs avantages : elle améliore les conditions pour un sommeil régénérateur, favorise la protection de la biodiversité nocturne, en particulier les insectes et les chauves-souris, et améliore également la qualité du ciel nocturne pour l'observation des étoiles.

Cependant, cette mesure pourrait aussi avoir des impacts sur le sentiment de sécurité des résidents. L'absence de lumière la nuit peut créer une appréhension chez certaines personnes, la commune étudie les endroits où un éclairage minimal pourrait s'avérer nécessaire.

Jean-Bernard MICHEL, délégué à l'énergie

La jeunesse de Granges-Paccot présente
Son traditionnel souper de
soutien



Le 25 janvier 2025 dès 19h

A la salle de sport de Chantemerle

Apéritif offert

Fondue fromage :

40.- adulte et 20.- enfant + ½ litre de vin pour 2

Réservation jusqu'au 13 janvier 2025 à

yvesp99@gmail.com



Chères Seniores et chers Seniors,

Comme vous le savez sans doute, la Commission Seniors de Granges-Paccot vous propose tout un catalogue d'activités, d'escapades et de rencontres.

Cette année, nous avons passé de bons moments en votre compagnie. En effet, nous avons reçu les **ainés de Givisiez**, visité la **SAIDEF**, le **Marly Innovation Center** et son éco-quartier, **les studios de la RTS**, le **Musée National Suisse** – Château de Prangins et le **Musée de la Bière Cardinal**. Les marches hebdomadaires, le passeport été, la sortie des champignons ainsi que les après-midis conviviales, où nous jouons aux cartes, papotons et fêtons les anniversaires ronds, sont également l'occasion de partages très agréables et sympathiques. Des conférences sur des sujets qui intéressent voire touchent plus particulièrement les seniors ont aussi été organisées.

Prochainement, nous serons accueillis au Palais fédéral par notre conseillère aux États Isabelle Chassot. Malheureusement, en raison de la limitation du nombre de participants fixée par les Services du Parlement, de nombreuses inscriptions n'ont pu être prises en considération. Aussi une seconde visite sera-t-elle organisée au cours du 1^{er} semestre 2025 (cf. à ce sujet l'information figurant dans notre calendrier 2025).

Certaines activités sont plus fréquentées que d'autres. La Commission Seniors est attentive à vos souhaits et n'hésitez pas à proposer une thématique qui vous tient à cœur. N'oubliez pas que vos compétences sont les bienvenues. Le plaisir partagé est un plaisir multiplié.

La première projection de notre film intergénérationnel « **Générations Granges-Paccot** » a rencontré un vif succès et d'autres projections sont prévues. La préservation des témoignages et des images du passé de notre village est d'une grande importance. Des rencontres de digitalisation de photos et films seront organisées, afin que l'histoire de Granges-Paccot puisse être transmise aux générations futures.

La Commission Seniors examine aussi d'autres besoins telle une aide pour la déchetterie, une aide non médicale à domicile ou encore l'installation des bancs publics. Ceux-ci viendraient alléger, si nécessaire, les promenades pour maintenir souplesse et mobilité. Nous remercions chaleureusement la commune de Granges-Paccot qui nous soutient dans nos travaux. Des remerciements sont également adressés à notre amie Nicole Wyss qui anime les marches et le passeport été.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer nombreuses et nombreux lors de nos futures activités. Nous invitons nos Seniores et Seniors à réserver le dimanche 15 décembre prochain, dès 11 heures, pour le Noël des Aînés, ainsi que le mardi 17 décembre, à 14 heures, où, en plus de fêter les anniversaires ronds, vous pourrez assister à la projection du film « Générations Granges-Paccot » ainsi que celui du montage « Granges-Paccot, années 1960 » à partir de films amateurs.

La Commission Seniors de Granges-Paccot

Barbara Green-Studer, présidente

Marianne Rege et Martine Cottier Chassot, membres



Animations 2025 des Seniors et Seniores de Granges-Paccot

La Commission Seniors de Granges-Paccot

vous souhaite une bonne année 2025
et se réjouit de vous accueillir lors de ses activités 2025.

Ces activités sont ouvertes à tous les seniors de la commune (et leurs accompagnants)

Marches du mardi

Durant le 1^{er} semestre dès le mardi 7 janvier, à 09h30 (voire plus tôt en fonction de la météo)

Durant le 2^e semestre dès le mardi 2 septembre, à 08h30

Rendez-vous au terrain de football

Information via le WhatsApp « Marche GP » ou auprès de Nicole Wyss (079 278 40 52)

Calendrier

1 ^{er} semestre			
Date	Horaire	Quoi ?	Où ?
14 janvier	13h30 – 16h30	Après-midi conviviale	Salle Jean Perriard
28 janvier	14h00 – 16h00	Musée du Vélo de Fribourg	Fribourg anc. Caserne de la Poya
11 février	13h30 – 16h30	Après-midi conviviale	Salle Jean Perriard
25 février	14h00 – 16h00	Musée Suisse de la machine à coudre et des objets insolites	Fribourg Grand-Rue 58
1 ^{er} au 9 mars	Vacances scolaires de Carnaval		
11 mars	13h30 – 16h30	Après-midi conviviale (avec anniversaires)	Salle Jean Perriard
25 mars	14h00 – 16h00	Visite de la cathédrale de Saint-Nicolas	Fribourg
8 avril	13h30 – 16h30	Après-midi conviviale	Salle Jean Perriard
15 avril	13h00 – 16h30	Visite surprise	
18 avril au 4 mai	Vacances scolaires de Pâques		
6 mai	13h30 – 16h30	Après-midi conviviale	Salle Jean Perriard
13 mai	14h00 – 16h00	Visite de la BCF Arena	Fribourg chemin St-Léonard 5
20 mai	14h15 – 16h30	Rencontre goûter avec les Seniors de Givisiez	Givisiez Salle paroissiale
3 juin	13h30 – 16h30	Après-midi conviviale (avec anniversaires)	Salle Jean Perriard
17 juin	14h00 – 16h00	Visite des Chemins de fer du Kaeserberg	Granges-Paccot imp. des Ecureuils 9
* 5 juillet	Journée	Fête du Village	Chantemerle
1 ^{er} juillet au 31 août	Pause estivale		

2e semestre			
Date	Horaire	Quoi ?	Où ?
9 septembre	13h30 – 16h30	Après-midi conviviale (avec anniversaires)	Salle Jean Perriard
23 septembre	07h00 – 17h30	Sortie annuelle	Lieu communiqué avec l'invitation
7 octobre	13h30 – 16h30	Après-midi conviviale	Salle Jean Perriard
11 au 26 octobre	Vacances scolaires d'automne		
28 octobre	13h15 – 16h30	Visite de la Sellerie-Fonderie Roulin (cloches)	Treyvaux rte du Barrage 19
4 novembre	13h30 – 16h30	Après-midi conviviale	Salle Jean Perriard
25 novembre	14h00 – 16h00	Visite du Musée d'Art et d'Histoire Fribourg	Fribourg rue de Morat 12
* 29 novembre	10h00 – 18h00	Marché de Noël	Chantemerle
2 décembre	13h30 – 16h30	Après-midi conviviale (avec anniversaires)	Salle Jean Perriard
14 décembre	11h00 – 16h30	Repas de Noël des Aînés	Chantemerle
16 décembre	14h00 – 16h00	Visite du Musée Bible+Orient	Fribourg rue Laure-Dupraz 1

Remarques

* = manifestations organisées par la commune. Des informations suivront ultérieurement.

Sous réserve d'éventuelles modifications, annoncées sur le Whatsapp « SeniorActu » et Facebook (<https://www.facebook.com/groups/seniorsgp>)



Bon à savoir

Un goûter sera organisé lors de chaque activité.

Lors des après-midis conviviales, on joue aux cartes. Vous avez toutefois également la possibilité d'y apporter un ouvrage ou un bricolage.

Etes-vous intéressé-e-s par nos activités ? Alors n'hésitez pas à nous rejoindre !

Nous vous recommandons plus particulièrement de vous inscrire aux visites auxquelles vous souhaitez participer (délai : 3 semaines avant la date de la manifestation). Marianne attend volontiers vos inscriptions (mar_rege@icloud.com / 078 607 92 76). Le programme détaillé de chaque sortie sera ensuite communiqué aux personnes qui y sont inscrites. Une participation financière (entre 5 et 20 francs) pourrait être demandée (rappel : le montant à votre charge pour la sortie annuelle - 40 francs - reste inchangé).

Vu son succès, une 2^e rencontre au Palais fédéral avec notre élue au Conseil des Etats, Mme Isabelle Chassot, sera organisée au cours du 1^{er} semestre 2025. Les personnes souhaitant y prendre part sont invitées à s'annoncer auprès de Martine (martine.cottier-chassot@outlook.com / 079 564 83 05), qui les informera ensuite dès que la date aura été fixée.

TABLE DE NOËL

CÉLÉBREZ DANS UN
ESPRIT DE PARTAGE !



PRO
SENECTUTE
PLUS FORTS ENSEMBLE



**Vous êtes senior ou vous
connaissez un.e senior
qui souhaite être
accueilli pour un repas
de Noël dans votre
région?**



CONTACTEZ-NOUS!

Pro Senectute Fribourg : 026 347 12 93 / sportetformation@fr.prosenectute.ch



CONFÉRENCE SAINT-VINCENT DE PAUL

APPEL AUX DONs



Paroisses de Ste-Thérèse et Givisiez/Granges-Paccot

- Nous fournissons une aide rapide et ponctuelle aux personnes dans le besoin de notre région, indépendamment de l'âge, langue ou religion
 - Nous offrons de l'aide alimentaire issue de dons en période de Noël
 - Nous accompagnons les personnes dans les démarches administratives

Aidez-nous à œuvrer pour toutes les personnes dans le besoin en nous faisant un don

IBAN CH 74 0900 0000 1263 3316 6

Un grand MERCI pour votre soutien !

Nous comptons sur vous !

Nous avons besoin de vous !



Pour devenir membre et collaborer à nos activités, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat de votre paroisse :

Ste-Thérèse (026 460 84 20) ou Givisiez/Granges-Paccot (026 466 25 67)



**L'hiver est à notre porte ?
Oubliez le sofa !
Bougez-vous, on vous attend.
Contactez-nous.**

SECTIONS	JOURS	HEURES	PRIX A L'ANNEE	MONITRICES	TELEPHONES
GYM DOUCE DAMES	Mercredi	14.00 - 15.00	Fr. 120.00	Fricke Bettina	026 466 30 55
GYM DAMES	Mercredi	19h45 - 21.00	Fr. 120.00	Chassot Danièle	026 466 65 36
				Limat Françoise	026 475 57 75
Pour tous renseignements complémentaires, Mme Sophie Cotting se tient volontiers à votre disposition au n°: 079 657 19 65					

*La Bibliothèque de Granges-Paccot
route de Chantemerle 66
vous invite à une*

FENETRE DE L'AVENT

Le mardi 10 décembre 18 - 20h

*Collation festive
Bricolages pour les enfants
Service du prêt jusqu'à 20h*





1. Scolarité obligatoire

Le transport entre le domicile et les écoles enfantines et primaires de Granges-Paccot n'est pas pris en charge par la Commune de Granges-Paccot.

Sur demande écrite au Conseil communal, des exceptions peuvent être accordées dans les cas suivants :

- distance du domicile jusqu'à l'école supérieure à 2.5 km ;
- risque majeur sur le chemin de l'école ;
- situation particulière de l'enfant (maladie, handicap, etc.).

2. Classe de développement

Le changement de cercle scolaire, dans l'intérêt de l'enfant, fait l'objet d'une recommandation du corps enseignant et d'une décision de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS).

Dans un premier temps, la Commune de Granges-Paccot a l'obligation de prendre en charge le transport (solution de transport la plus rationnelle et économique) entre le domicile et l'école où se situe la classe de développement, **pour autant que les exceptions du point 1 soient remplies.**

Dans un deuxième temps, une demande de remboursement est adressée par la Commune à la DICS.

3. Changement de cercle scolaire pour raison de langue ou autre critère

Le changement de cercle scolaire doit être sollicité par les parents auprès de l'Inspecteur des écoles. Une demande de préavis est ensuite transmise à la Commune de Granges-Paccot par la DICS. Pour ce cas de figure, les éventuels frais de transport occasionnés par ce changement sont mis à la charge des parents.

4. Cycle d'orientation

Les enfants fréquentant le Cycle d'orientation reçoivent un titre de transport valable une année. Le coût est couvert par l'écologie facturé aux parents et aux communes.

5. Subvention

La Commune de Granges-Paccot accorde une subvention de **CHF 200.00 par année ou de CHF 15.00 par mois** aux personnes ayant un domicile légal à Granges-Paccot et qui remplissent les conditions suivantes :

5.1. Jeunes en formation

- avoir achevé sa scolarité obligatoire ;
- être âgé de moins de 25 ans ;
- présenter une attestation de formation ou de cours ;
- présenter un abonnement « Frimobil » ou un abonnement général (non valable pour l'abonnement demi-tarif) ;
- présenter la quittance d'achat de l'abonnement, dans les 6 mois suivant l'acquisition.

5.2. Personnes au bénéfice de prestations complémentaires

- présenter la décision de la Caisse de compensation

Granges-Paccot, le 22 novembre 2024.

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale

Bénédicte Laville



Le Syndic

René Schneuwly

Nouvelle offre des CFF pour les cartes journalières

La carte journalière dégriffée Commune est une nouvelle offre disponible pour les communes de Suisse. Cette offre remplace l'ancienne carte journalière dont vous aviez l'habitude.

La carte journalière dégriffée Commune permet de voyager dans toute la Suisse, dans la zone de validité de l'abonnement général. Elle est valable le jour choisi jusqu'à 5h00 le lendemain. La carte dégriffée existe, selon les disponibilités, pour la 1^{re} et la 2^e classe, avec ou sans demi-tarif. Les titres de transport sont en prévente dès 6 mois avant la date de départ et jusqu'à la veille de celui-ci, étant précisé qu'ils ne peuvent pas être acquis le jour du voyage. Deux catégories de prix sont appliquées : le niveau de prix inférieur est disponible jusqu'à dix jours au maximum avant le départ.

Processus pour obtenir votre carte dans la commune de Granges-Paccot :

- Contrôler la disponibilité des cartes pour la journée souhaitée sur <https://www.cartejournaliere-commune.ch/fr>
- Venir au guichet de l'Administration communale pendant les horaires d'ouverture avec les coordonnées de tous les voyageurs (les cartes sont désormais nominatives et ne peuvent pas être utilisées par des tiers). **Attention : la personne qui se présente au guichet doit obligatoirement être domiciliée sur le territoire communal. Elle peut toutefois acquérir des billets pour des tiers qui n'habitent pas Granges-Paccot. Les cartes ne peuvent pas être vendues pour les enfants et les chiens.**
- Remplir le formulaire de commande avec l'un de nos collaborateurs.
- Valider le voyage et le nombre de ticket.
- Paiement en espèces ou par TWINT directement sur place.
- Conserver les billets durant toute la durée du transport.



CHANGEMENT HORAIRE DÈS LE 15 DÉCEMBRE 2024

Encore plus de trains et de bus
Nouveaux horaires sur:
tpf.ch/nouveautes



tpf.ch/nouveautes

tpf
...



ST-NICOLAS : 7 DÉCEMBRE 2024 TRANSPORTS PUBLICS GRATUITS (ZONES 10 ET 11)

Toute la journée du 7 décembre, l'Agglomération de Fribourg et la Ville de Fribourg vous offrent la possibilité de circuler gratuitement en transports publics (train et bus) sur l'ensemble des zones 10 et 11.

Plus d'informations prochainement sur les
sites web de l'Agglo et de la Ville de Fribourg



Afin de favoriser l'accès de la population de Granges-Paccot aux manifestations culturelles de notre région, le Conseil communal vous propose :

2 abonnements aux « **Concerts de la Ville de Fribourg** » et aux dates suivantes :

- 14.12.24 Zürcher Kammerorchester
- 08.01.25 Concert du Nouvel An et des Rois-Tango
- 30.01.25 Orchestre de chambre fribourgeois
- 21.03.25 Camerata Bern
- 09.04.25 Orchestre de chambre fribourgeois
- 09.05.25 Reto Bieri clarinette Meta 4 cordes
- 05.06.25 Ksenija Sidorova accordéon Signum Quarter saxophones

2 abonnements aux spectacles **d'Equilibre et de l'Espace Nuithonie** :

- 18.12.24 Novecento
- 28.01.25 Pag 1
- 31.01.25 Pag 2
- 12.02.25 Le bizarre incident du chien
- 15.03.25 Agnès Jaoui
- 20.03.25 Le suicidé
- 27.03.25 Le projet Hugo
- 05.04.25 Age of content
- 15.04.25 Passeport
- 03.05.25 New Fribourg



2 abonnements au « **Théâtre des Osses** » à Givisiez

- 28.03.25 La visite de la vieille dame

2 abonnements pour le « **Bilboquet** »

- 04.04.2025 Laura Chaignat-humour
- 11.04.2025 Brigitte Rosset et Marc Donnet Monay-humour
- 24.05.2025 Les fils du facteur-musique

Ces abonnements peuvent être réservés auprès de l'Administration communale au 026 460 68 20. Pour qu'un maximum de personnes puisse bénéficier de ces abonnements, des limitations par famille pourront être introduites. Un montant de CHF 5.00 par abonnement est perçu.

Le programme de ces spectacles peut être consulté à l'Administration communale ou sur les sites Internet suivants :

- www.concertsfribourg.ch
- www.equilibre-nuithonie.ch
- www.theatreosses.ch
- www.lebilboquet.ch

La ComAni - Commission d'animation du village

La commune de Granges-Paccot propose plusieurs manifestations aux habitantes et habitants durant l'année. Le contenu et la gestion opérationnelle de ces manifestations est mis sur pied par une commission dédiée, la ComAni, qui est composée de représentantes et représentants de la population et des sociétés du village. Ainsi, on y retrouve des représentants des écoles, du commerce local, de la jeunesse, des clubs sportifs, la bibliothèque et les seniors entre autres.

La commission se réunit quatre fois par année et met sur pied les manifestations suivantes :

- La chasse aux œufs durant la période pascale
- La « Fête du village » qui a lieu le premier samedi des vacances d'été
- Les festivités du 1^{er} août
- Les contes au clair de lune durant le week-end de la Toussaint
- La « Fête de l'Avent et Marché de Noël » qui a lieu tous les derniers samedis du mois de novembre

La ComAni épaulé également les sociétés locales lors de l'organisation de leurs manifestations ou júbilés que se soit au niveau des infrastructures ou de la communication. Finalement, la Commission d'animation s'occupe du développement de nouveaux projets à direction de la population (passeport vacances, journée nature, etc...).

Retrouvez les manifestations sur le site internet, en page d'accueil, ainsi que sur les réseaux sociaux de la commune.



Calendrier des manifestations communales 2025

- 12 avril 2025 : Chasse aux œufs
- 05 juillet 2025 : Fête du village
- 1^{er} août 2025 : Fête nationale
- 30 octobre 2025 : Contes au clair de lune
- 29 novembre 2025 : Fête de l'Avent et Marché de Noël

Calendrier des manifestations des sociétés 2024/2025

- 08 décembre 2024 : Quadrille de Fribourg - journée portes-ouvertes, démonstration et apéritif
- 15 décembre 2024 : Commission Senior+ - Noël des Aînés
- 16 décembre 2024 : Commune – Assemblée communale
- 25 janvier 2025 : Société de Jeunesse – Souper de soutien
- 15 février 2025 : FC Granges-Paccot – Souper de soutien
- 16 au 18 mai 2025 : Badminton Club – Tournoi populaire « Two Bad »

Programme sous réserve de changements. Le calendrier du 2^{ème} semestre sera communiqué en mai 2025.

LUDOTHEQUE ARC-EN-CIEL

La Ludothèque communale Arc-en-ciel propose un service de prêt de jeux de société, d'extérieur, d'imitation, de construction, en bois, des instruments de musique, des consoles et des jeux vidéo ainsi que des jeux géants pour vos fêtes d'anniversaires.

Adresse : Route de Chantemerle 60
1763 Granges-Paccot
026 460 68 95
ludoarcenciel@granges-paccot.ch



Horaires : Mardi et jeudi de 15.00 à 18.00 heures
Samedi de 10.00 à 12.00 heures
Ouvert uniquement le jeudi durant les vacances scolaires de 15.00 à 18.00 heures
Vacances de Noël fermé du 22 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025

Tarifs :	Adultes-enfants	CHF 20.00	1 jeu
	Famille 1 enfant	CHF 30.00	2 jeux
	Famille 2 enfants	CHF 40.00	3 jeux
	Famille 3 enfants et +	CHF 45.00	4 jeux et selon nbre enfants
	Ecole ou institution	CHF 60.00	
	Carte taxe de jeux obligatoire pour nouvel abo	CHF 20.00	(valeur CHF 24.00)

Plus d'informations sur www.granges-paccot.ch

BIBLIOTHEQUE

La Bibliothèque communale offre un grand choix de livres (documentaires, romans, BD) ainsi que des magazines et des DVD. Pour enfants, jeunes et adultes

Adresse : Route de Chantemerle 66
1763 Granges-Paccot
026 460 68 75
bibliotheque@granges-paccot.ch

Horaires : Mardi, mercredi et jeudi de 15.00 à 18.00 heures
Samedi de 10.00 à 12.00 heures
Ouvert uniquement le jeudi durant les vacances scolaires de 15.00 à 18.00 heures
Vacances de Noël du 22 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025
(ouvert le jeudi 2 janvier 2025)

Tarifs :	Jusqu'à 18 ans	GRATUIT
	De 18 à 25 ans (habitant la Commune)	CHF 15.00
	De 18 à 25 ans (habitant hors de la Commune)	CHF 25.00
	Dès 26 ans (habitant la Commune)	CHF 25.00
	Dès 26 ans (habitant hors de la Commune)	CHF 35.00
	Rente AVS/AI (habitant la Commune)	CHF 20.00
	Rente AVS/AI (habitant hors de la Commune)	CHF 30.00



Plus d'informations sur www.biblio-ludo-granges-paccot.ch/NetBiblio

Suivez la Bibliothèque sur





INVITATION



Le Manoir ainsi que La Paroisse de Givisiez et Granges-Paccot

vous invitent à participer à la crèche vivante dans la cour du Manoir

le samedi 21 décembre 2024 à 18h00

Après la célébration, les paroissiens sont invités à se rencontrer autour
d'une tasse de thé et d'un morceau de tresse !



Informations supplémentaires :

- **Parking :** il sera possible de vous parquer sur la place d'Affry sans contravention.
- **Cafétéria :** Pour des raisons de capacité, la cafétéria est réservée aux résidents de l'établissement.
- **Temps :** En cas de pluie, la messe sera célébrée à l'Eglise de Givisiez.

[illegible]

NOTES

SERVICES ET ADRESSES UTILES

APPELS D'URGENCE

Police intercommunale	026 407 78 17
Police secours	117
Service du feu	118
La Main Tendue	143
Ambulance du district de la Sarine	144
Tox Info Suisse	145
Rega	1414
HFR Fribourg - Urgences	026 306 00 00
Médecin de garde Sarine	026 304 21 43
MedHome	026 670 07 00

ASSOCIATIONS ET DIVERS

Association Alzheimer Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg	026 402 42 42
Diabètefribourg Rte St-Nicolas-de-Flüe 2, 1700 Fribourg	026 426 02 80
Banc public Rte Joseph-Chaley 7, 1700 Fribourg	026 481 39 46
Caritas Fribourg Rue de Morat 8, 1700 Fribourg	026 321 18 54
Cartons du Cœur Fribourg	079 873 73 26
Croix-Rouge fribourgeoise Rue Guillaume-Techtermann 2, 1700 Fribourg	026 347 39 40
Fondation St-Louis Rte de Morat 65, 1700 Fribourg	026 347 27 00
Fribourg pour tous Rue du Criblet 13, 1700 Fribourg	0848 246 246
Fri-Santé Bd de Pérolles 30, 1700 Fribourg	026 341 03 30
Le Manoir (Résidence) Pl. d'Affry 2, 1762 Givisiez	026 467 61 11
Ligue frib. contre le cancer	026 426 02 90
Ligue pulmonaire fribourgeoise Rte St-Nicolas-de-Flüe 2, 1700 Fribourg	026 426 02 70
PassePartout Sarine Rte St-Nicolas-de-Flüe 2, 1700 Fribourg	026 422 56 20
Pro Infirmis Rte St-Nicolas-de-Flüe 2, 1700 Fribourg	058 775 30 00
Pro Junior Fribourg Freiburg Bd de Pérolles 42, 1700 Fribourg	026 424 24 42
Pro Senectute Fribourg Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg	026 347 12 40

Service aide et soins à domicile Rte St-Nicolas-de-Flüe 2, 1700 Fribourg	026 425 55 25
Solidarité Femmes Rue de Lausanne 91, 1700 Fribourg	026 322 22 02
La Tuile Rte de Marly 25, 1700 Fribourg	026 424 43 21

PETITE ENFANCE

Accueil extrascolaire (AES) Rte de Chavully 30, 1763 Granges-Paccot	026 460 68 80
Crèche Le Mille-Pattes Rte du Lavapesson 4, 1763 Granges-Paccot	026 460 68 90
Maternelle Pain d'Epices Rte du Lavapesson 4, 1763 Granges-Paccot	026 460 68 88
Famiya Passage du Cardinal 12, 1700 Fribourg	026 322 69 26
Service de puériculture Espace J. Perriard, rte de Chantemerle 60, 1763 GP	026 323 12 11
Office familial Fribourg Avenue de la Gare 14, 1700 Fribourg	026 322 10 14
SOS Futures Mamans Ch. Monséjour 2, 1700 Fribourg	026 424 63 83
Maison de la Petite enfance Rte des Arsenaux 23, 1700 Fribourg	026 422 11 50
PanAae Rte du Petit-Moncor 1E, 1752 Villars-sur-Glâne	026 469 07 27

RELIGION

Paroisse catholique St-Laurent Ch. St-Laurent 1, 1762 Givisiez	026 466 25 67
Paroisse réformée Rue des Ecoles 1, 1700 Fribourg	026 309 24 90
Katolische Pfarreiseelsorge Freiburg Stadt und Umgebung Rue de Morat 8, 1700 Fribourg	026 425 45 25

LOISIRS

Bibliothèque communale Rte de Chantemerle 66, 1763 Granges-Paccot	026 460 68 75
Ludothèque Arc-en-ciel Rte de Chantemerle 60, 1763 Granges-Paccot	026 460 68 95

<toute les infos de>
<la commune 24/7>
<en digital>



Offres
culturelles

Evénements

Vie locale

Chantiers



Scannez le code QR
et connectez-vous



L'app
iSarine



Plus besoin de rechercher l'information,
laissez-la venir à vous.

Recevez toutes les dernières informations
communales grâce à iSarine !



Téléchargez dès
maintenant iSarine !

App Store



Google Play





www.granges-paccot.ch